

Le *Six Juin* an mil huit cent soixante-un, à *neuf heures du matin*  
ACTE DE MARIAGE de *Louis Alexandre Marc Paul*

Agé de *treize* ans, né à *La Garenne* département  
de *la Sarthe* le *vingt deux* du mois d'*avril* mil  
*huit cent trente six* profession de *Cultivateur* domicilié à  
*La Garenne* département de *la Sarthe* fils *majeur* de  
*Armand Paul* profession de *Cultivateur*  
domicilié à *La Garenne* département de *la Sarthe* et de  
*Marie Aveline Meryel* son épouse sans profession domiciliée à  
à *La Garenne* le *pepe et la mere* en présents et consentants d'une part.  
Et de *Emilie Louise Guirard*

*Paul  
et  
Guirard*

Agé de *vingt cinq* ans, née à *La Garenne* département de  
*la Sarthe* le *vingt deux* du mois de *Mai* mil huit cent *treize* ans  
profession d'*aucune* domiciliée à *La Garenne* département de  
*la Sarthe* fille *majeure* de *Joseph Honoré Jacques Guirard*  
profession de *Cultivateur* domicilié à *La Garenne* département  
de *la Sarthe* et de *Marie Anne Beland* son épouse sans  
profession domiciliée à *La Garenne* le *pepe et la mere* en présents  
et consentants d'autre part.

- Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage, faites par nous  
dans les églises de *Dimanches* *deux fois* et *vingt six* *Mai* courant  
Mil huit cent soixante un demeurées affichées pendant le délai  
prescrit par la loi.  
2° Au acte de naissance du futur époux.  
3° Au acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les  
droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation conformément à l'article 75 du Code Napoléon,  
modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les parties qui ont assisté au mariage

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, et le date du  
mil huit cent soixante-un, par devant M<sup>e</sup>  
notaire à  
département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Emilie Louise Guirard*  
et l'autre, *Louis Alexandre Marc Paul*

Le tout en présence de *Felix Blanc*  
domicilié à *Coubron* département de *la Sarthe* âgé de *quarante huit* ans  
profession de *propriétaire non patent ni allié des futurs époux*

De *Nicolas Bugnac*  
domicilié à *Coubron* département de *la Sarthe* âgé de *vingt huit* ans  
profession de *Capitaine de Frégate, Chevalier de la Légion d'Honneur, non patent ni  
allié des futurs époux*  
De *César Carru*  
domicilié à *La Garenne* département de *la Sarthe* âgé de *soixante* ans  
profession de *Charretier à embaire de futurs époux*

Et de *Joseph Mariein Judoal*  
domicilié à *Coubron* département de *la Sarthe* âgé de *vingt six* ans  
profession de *Jouailler Coubron de la future épouse*

Après quoi, moi *Marius Olier Mairie* de la commune de *La Garenne*  
faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans  
la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quilibes susnommés  
et les futurs, et les autres parties ayant connaissance de l'acte, et le faire  
requise

*Paul  
et  
Guirard*  
*Blanc  
Bugnac  
Carru  
Mairie*